



SNGAF



RÉGIME DE RETRAITE PN MENACES CONFIRMÉES

Les organisations professionnelles PNC ont étudié avec attention le rapport du Haut Commissaire à la Réforme des Retraites présenté le 18 juillet dernier.

Depuis plusieurs mois nous avons multiplié les échanges avec le HCRR et avons toujours affirmé clairement notre volonté de maintenir nos spécificités d'âge de départ, le maintien de nos pensions autofinancées par des cotisations supplémentaires, l'intégration des périodes de temps alterné et le maintien du dispositif de retraite talon.

Toutes ces spécificités sont déclinées et inscrites dans notre régime complémentaire légal obligatoire : la CRPN. Ce régime est indépendant et autofinancé, et remplit parfaitement les attentes des affiliés.

Nous constatons qu'aucune prise en compte de nos spécificités n'est prévue par le Système de Retraite Universel. Pire, le HCRR préconise une retraite à taux plein à 64 ans, en décalage total avec la réalité d'aujourd'hui et la nécessité d'un haut niveau d'exigence sécurité des vols.

Nous alertons officiellement le gouvernement sur les risques d'un passage en force tout comme d'une tentative de renvoyer immédiatement les discussions à une négociation de branche où aucune convention PNC n'existe à ce jour.

Les PNC basés en France sont restés modérés ces derniers mois pour laisser la place au dialogue mais force est de constater que les préconisations du HCRR n'ont tenu compte d'aucune de leurs demandes.

**DÉTERMINÉS À DÉFENDRE NOS SPÉCIFICITÉS, NOUS
ATTENDONS UNE RÉPONSE CONCRÈTE ET RAPIDE
SANS QUOI NOUS NOUS VERRIONS DANS L'OBLIGATION
D'ENTAMER UN RAPPORT DE FORCE
NATIONAL HISTORIQUE**